

Examens de fin d'apprentissage 2020

Sous la direction du conseiller fédéral Guy Parmelin, la Confédération, les cantons et les partenaires sociaux se sont mis d'accord lors d'un sommet national extraordinaire de la formation professionnelle, qui a eu lieu le 9 avril 2020, sur une solution concertée à l'échelle nationale permettant aux apprentis en dernière année d'obtenir leur CFC ou leur AFP malgré les circonstances particulières. Pour l'évaluation du travail pratique, une variante réalisable dans toutes les régions est choisie pour chaque formation professionnelle initiale. Pour l'évaluation des connaissances professionnelles et de la culture générale, il n'y a pas d'examen. Les notes prises en compte sont respectivement la note d'expérience et la note d'école. Garantir la santé et la sécurité de tous reste la priorité absolue. Il est possible d'effectuer les travaux pratiques selon trois variantes.

Les commissions compétentes d'UPSV sont d'avis que pour les examens de fin d'apprentissage de bouchère-charcutière / boucher-charcutier CFC et de bouchère-charcutière / boucher-charcuter AFP, la variante 1 est la plus appropriée. Dans ce cas, l'examen pratique a lieu dans l'entreprise de formation comme d'habitude. Le respect des exigences d'OFSP concernant les règles d'hygiène est obligatoire.

L'organisations du monde du travail (OrTra) de la formation du commerce de détail, Commerce de Détail Suisse, a décidé de renoncer aux examens finaux pratiques d'apprentissage et d'opter pour la variante 3. Dans ce cas, la note d'expérience de l'entreprise est utilisée pour les travaux pratiques. Vous trouverez de plus amples informations sous :

https://www.wbf.admin.ch/wbf/fr/home/dokumentation/nsb-news_list.msg-id-78759.html

<https://formationprofessionnelle2030.ch/fr/nouveau-coronavirus-et-la-formation-professionnelle-en-suisse/documents-des-groupes-de-travail>